

12.—Jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels, selon la classe de l'infraction et selon le sexe, 1958 et 1959 (fin)

Classe et infraction	1958		1959	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Code criminel (fin)				
Classe II.—Infractions contre la propriété, avec violence	4,565	69	4,327	74
Introduction par effraction, extorsion et vol qualifié	4,565	69	4,327	74
Classe III.—Infractions contre la propriété, sans violence	7,948	500	8,074	536
Fraude et escroquerie	365	64	391	65
Possession de biens criminellement obtenus	596	25	663	27
Vol ordinaire	6,987	411	7,020	444
Classe IV.—Infractions malicieuses contre la propriété	308	5	349	14
Crimes d'incendie et autres incendies	38	—	46	—
Autres interventions concernant des biens	270	5	303	14
Classe V.—Faux et autres actes relatifs à la monnaie	317	52	309	39
Faux et usage de faux	314	52	293	30
Infractions relatives à la monnaie	3	—	16	—
Classe VI.—Autres infractions	1,162	74	793	77
Négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule automobile	34	—	31	—
Capacité de conduire affaiblie	314	3	37	1
Conduite d'automobile en état d'ivresse	19	1	8	—
Jeux, paris et loteries	21	—	15	1
Maisons de débauche, tenanciers	—	22	11	35
Diverses autres infractions	774	48	691	40
Total, Code criminel	16,034	758	15,471	800
Lois fédérales				
Loi sur l'opium et les drogues narcotiques	59	46	78	72
Autres lois	6	—	1	—
Total, lois fédérales	65	46	79	72
Total général	16,099	804	15,550	872

¹ Avortement, attentat à la pudeur d'une femme, commerce charnel et tentative, inceste, proxénétisme, viol, tentative de viol et séduction. ² Y compris mort causée dans la mise en service d'un véhicule automobile ou autrement.

Les peines imposées aux jeunes gens diffèrent quelque peu de celles auxquelles sont condamnés les plus de 24 ans. En règle générale, un plus grand nombre bénéficient de sursis ou sont mis en liberté surveillée ou placés dans une maison de correction, tandis qu'un plus petit nombre sont condamnés à l'amende, à la prison ou au pénitencier.

13.—Suite donnée aux sentences pour actes criminels, par sexe, 1958 et 1959

Sentence	1958				1959			
	16-24 ans		25 ans et plus		16-24 ans		25 ans et plus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Sursis de peine	2,541	173	1,518	261	1,904	171	1,302	254
Liberté surveillée	2,906	233	1,044	142	3,570	266	916	159
Amende	3,160	144	5,173	457	2,832	150	3,405	452
Prison	4,711	189	6,531	301	4,685	210	5,769	279
Maison de correction	1,509	48	575	33	1,459	56	521	38
Pénitencier	1,266	17	1,562	36	1,093	19	1,505	61
Peine capitale	6	—	10	—	7	—	9	—